

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Championnat d'Échecs de Martinique JEUNE 2025

Article 1 – Organisation

La Ligue d'Échecs de la Martinique (LEM) organise le Championnat de Martinique JEUNE 2025, le samedi 08 et le dimanche 09 février 2025 à l'Institut Martiniquais du Sport (IMS) au Lamentin.

Article 2 – Participants

Ce championnat est ouvert aux jeunes de la Ligue de Martinique, licenciés A ou B dans les catégories Petits Poussins (U8) et Poussins (U10), et licenciés A dans les catégories Pupilles (U12), Benjamins (U14), Minimes (U16), et Cadets (U18) – Juniors (U20).

Article 3 – Cadence

Dans les catégories Petits Poussins (U8) et Poussins (U10), la compétition se déroulera en 7 rondes à la cadence RAPIDE de 2 x 15 min. + 5'' par coup. Ils joueront uniquement le dimanche 09 février 2025 de 9 h à 16 h 45.

Pour les Pupilles (U12), Benjamins (U14), Minimes (U16) et Cadets (U18) – Juniors (U20), la compétition se déroulera en 5 rondes à la cadence LENTE de 2 x 50 min. + 10'' par coup.

Ils joueront le samedi 08 février 2025 de 14 h 30 à 18 h 45 et le dimanche 09 février 2025 de 8 h 30 à 16 h 45.

Article 4 – Tournois

Chaque tournoi se jouera par catégorie d'âge (à l'exception du tournoi Cadets-Juniors qui regroupera les U18 et U20).

De plus, dans chaque catégorie, les tournois féminins et mixtes sont séparés, sauf si l'effectif ne permet pas d'organiser raisonnablement cette séparation, auquel cas les joueurs seront regroupés.

Article 5 – Titres et Qualifications

Les résultats de chaque tournoi permettront de désigner, pour la catégorie concernée, le Champion de Martinique et les qualifiés pour le Championnat de France Jeunes qui se déroulera à Vichy du 27 avril au 04 mai 2025.

Champions

Dans chacune des 7 catégories (Petits-Poussins, Poussins, Pupilles, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors), seront désignés, après les matchs de départage et conformément à l'article 8 du présent règlement, le Champion et la Championne de Martinique de la catégorie.

En cas d'obtention de subventions dédiées, la Ligue d'Échecs de Martinique prendra en charge une partie du déplacement des champions de chaque catégorie jusqu'à Vichy, lieu du Championnat de France des Jeunes 2025, soit 10 joueurs. Pour les catégories Cadets et Juniors, ce déplacement concernera le championnat de France du 16 au 24 août à Vichy.

Qualifiés

Le nombre de qualifiés par catégorie dont dispose la Ligue d'Échecs de la Martinique, calculé par la Fédération conformément à l'article 2.4 du règlement Championnat Jeunes est le suivant :

PPoF U8	PPoM U8	PouF U10	PouM U10	PupF U12	PupM U12	BenF U14	BenM U14	MinF U16	MinM U16	Total
2	3	2	2	2	2	1	2	2	2	20

Article 6 – Règles de jeu

Les règles de jeu sont celles de la FIDE (Fédération Internationale Des Échecs). L'article A5 concernant le jeu rapide s'applique pour les catégories Petits-Poussins et Poussins, sauf pour les matchs de départage.

Les appariements se font au Système Suisse Intégral (sans protection de club, de familles...). Les départages seront dans l'ordre : 1) le Buchholz tronqué, 2) le Buchholz, 3) le Nombre de Victoire. En cas d'ex æquo pour la première place, les joueurs concernés seront départagés par des matchs conformément à l'article concernant les matchs de départage.

Si un des tournois est organisé en toutes rondes, les départages seront dans l'ordre suivant :

1) La confrontation directe, 2) Le système KOYA, 3) Le Sonneborn-Berger.

Délai forfait

Pour les U8 et U10 (parties rapides), le délai forfait est de 10 min. ; pour les autres catégories (parties lentes), il est de 30 min.

À partir de l'annonce faite par l'arbitre au début de la ronde en cours, tout joueur qui se présente passé ce délai est considéré comme forfait pour la ronde en cours ; il perd donc sa partie.

Il est considéré qu'un joueur absent sans en avoir notifié l'arbitre a abandonné le tournoi, sauf si cette absence est justifiée par des arguments recevables avant que les prochains appariements aient été publiés.

Coup illégal

Pour les U8 et U10, le 1er coup illégal achevé et constaté par l'arbitre donne une (1) minute supplémentaire à l'adversaire ; le 2^e coup illégal achevé cause la perte de la partie (sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Pour les autres catégories, le 1er coup illégal achevé et constaté par l'arbitre donne deux (2) minutes supplémentaires à l'adversaire ; le 2^e coup illégal achevé cause la perte de la partie (sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).

Article 7 – Horaires de jeu

Tournoi PUPILLES, BENJAMINS, MINIMES, CADETS/JUNIORS

Samedi 08 février 2025

Pointage des joueurs de 13 h 30 à 14 h 15.

Ronde 1 : de 14 h 30 à 16 h 30.

Ronde 2 : de 16 h 45 à 18 h 45.

Dimanche 09 février 2025

Ronde 3 : de 8 h 30 à 10 h 30.

Ronde 4: de 10 h 30 à 12 h 30.

Pause-déjeuner de 12 h 30 à 13 h 45.

Ronde 5 : de 13 h 45 à 15 h 45.

Départages de 16 h 00 à 16 h 45.

REMISE DES PRIX À 17 h 00.

Tournoi PETITS-POUSSINS, POUSSINS

Dimanche 09 février 2025

Pointage des joueurs de 8 h 00 à 8 h 45.

Ronde 1 à Ronde 4 : de 9 h 00 à 12 h 30.

Pause-déjeuner de 12 h 30 à 13 h 45.

Ronde 5 à Ronde 7 : de 13 h 45 à 15 h 45.

Départages de 16 h 00 à 16 h 45.

REMISE DES PRIX À 17 h 00.

Article 8 – Matchs de départage

Les matchs de départage seront organisés pour l'attribution du titre de champion s'il y a des joueurs ex æquo à la première place, le classement étant établi d'abord au nombre de points.

Les matchs se feront en parties de 5 min. + 2 sec.

S'il n'y a que 2 ex æquo, le match se fait en parties aller-retour avec couleurs inversées. En cas d'égalité à l'issue de ce match, un nouveau match a lieu avec 5 minutes pour les blancs et 4 minutes pour les noirs et obligation de gagner pour les blancs.

S'il y a 3 ou 4 ex æquo, un tournoi toutes rondes est organisé. En cas de nouvelle égalité à l'issue de ce match, le classement à l'issue de la dernière ronde est utilisé pour le classement final.

S'il y a plus de 4 ex æquo, une formule coupe est organisée, le numéro d'appariement d'un joueur étant son numéro de classement dans le tournoi principal et la cadence des parties est de 5 min. + 2 sec.

Article 9 – Prix

Des coupes ou des médailles sont attribuées à la place.

Article 10 – Inscriptions et participation

La date limite d'inscription **obligatoire** est fixée au mercredi 05 février 2025 (majoration de 5€ pour les inscriptions tardives). Le nom des joueurs sera envoyé par les clubs ou par les joueurs eux-mêmes par mail à l'adresse : martiniqueechecs@gmail.com, ou en remplissant le formulaire d'inscription en ligne, ou par SMS au 0696 16 54 59.

Vérifications d'inscription sur le site : www.martinique-echecs.com.

Les inscrits après cette date seront ÉVENTUELLEMENT appariés, en fonction du nombre de places disponibles.

Tous les participants devront être licenciés. (Voir les conditions d'âge et tarifs en annexe)

La participation est de 20 € pour les Petits-Poussins et Poussins ; de 25 € pour les autres catégories.

Les repas du samedi et du dimanche ne sont pas pris en charge. Un système de restauration sur place est cependant prévu.

Article 11 – Encadrement

Un responsable adulte devra encadrer et veiller à la sécurité du jeune. L'organisateur ou les arbitres pourront prendre toute mesure s'imposant pour maintenir le respect des règles de sécurité et de bonne conduite.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable de tout incident survenu en dehors de l'aire de jeu délimitée*.

Article 12 – Appareils connectés

La partie est déclarée perdue pour tout joueur utilisant un appareil électronique non autorisé pendant sa partie : téléphone, montre connectée... Ces appareils doivent être éteints et non visibles sur la table de jeu.

De la même manière, toute sonnerie ou vibreur d'un de ces appareils provoque immédiatement la perte de la partie pour le fautif.

Article 13 – Conditions particulières

- Les pendules doivent être manipulées calmement.
- Pendant leur partie, il est interdit aux joueurs de quitter la zone de jeu (salle où se déroule les parties) sans en informer l'arbitre.
- Éviter toute discussion et toute lecture suspecte.
- Interdiction de manger et de fumer dans la zone de jeu.
- Une fois la partie finie, les joueurs vont donner le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante. Il leur est demandé de faire le moins de bruit possible pour ne pas déranger les autres parties en cours.
- Tout comportement incorrect, y compris à l'extérieur de la zone de jeu, pourra être sanctionné.

Plus généralement, les joueurs sont tenus de respecter la Charte des Joueurs de la FFE et le code de l'Éthique de la FIDE.

Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.

Article 14 – Arbitrage

Arbitre Principale : Jacqueline DANGLADES (AFO2).

Arbitres adjoints : PRUDENT Sylvio (AFO1) – SORRENTE Layana (AFO1) – FONSAT Nathalie (AFC).

Arbitres adjoints candidats (ASP/AFO1) : MAROT Philippe (AFC) et SALIHOU Hamadou (AFO1).

Tous les participants s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'arbitre Principale
DANGLADES Jacqueline

L'organisateur
Ligue d'Échecs de Martinique

ANNEXES

➤ **Catégories d'âge et tarifs d'affiliation à la FFE pour la Ligue d'Échecs de Martinique saison 2024 - 2025**

Catégories	Années de naissance	Licence A	Licence B
Vétéran	Né en 1959 et avant	50 €	10€
Senior Plus	Né de 1960 à 1974	50 €	10€
Senior	Né de 1975 à 2004	50 €	10€
U20 (junior)	Né en 2005 et 2006	28 €	3€
U18 (cadet)	Né en 2007 et 2008	28 €	3€
U16 (minime)	Né en 2009 et 2010	18 €	3€
U14 (benjamin)	Né en 2011 et 2012	18 €	3€
U12 (pupille)	Né en 2013 et 2014	18 €	3€
U10 (poussin)	Né en 2015 et 2016	18 €	3€
U08 (petit poussin)	Né en 2017 et après	18 €	3€

* **L'aire de jeu délimitée**

L'espace attribué au tournoi : entre les salles n°40 et n°60 ; et la Restauration.